




# Aide à l'achat d'un **VÉLO** !

classique ou cargo  
électrique



Bénéficiez de 50 €  
100 €  
ou 150 €

# Aide à l'achat d'un VÉLO !



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- ✓ Les habitants du Bocage Bressuirais
- ✓ Les personnes majeures
- ✓ Sans conditions de ressources

## LES ÉTAPES POUR FAIRE SA DEMANDE

✓ **Étape 1** Rendez-vous dans l'un des points de vente du Bocage Bressuirais pour choisir le vélo le plus adapté à votre pratique et demander un devis.

✓ **Étape 2** Complétez et envoyez votre demande :  
• **le formulaire** de demande de subvention,  
Sur [www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr) rubrique "transports et mobilité"  
ou en version papier disponible à la Direction des Transports.

- **un devis** du vélo au nom du demandeur,
- **un RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).

✓ **Étape 3** Vous recevez dans un délai de 3 mois maximum un courrier vous informant de la réponse à votre demande avec le montant de l'aide accordée. Vous pouvez alors **acheter votre vélo**.

Les aides financières seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes (dossier déclaré complet), dans la limite des crédits budgétaires réservés pour l'année en cours.

✓ **Étape 4** Envoyez la **facture** de l'achat à la Direction des Transports. L'aide vous sera versée dans un délai maximum de 3 mois.  
Attention : le ticket de caisse n'est pas considéré comme une facture.

## CONTACT

### Agglomération du Bocage Bressuirais

Direction des transports et de l'accessibilité

1 bis allée des Oliviers à Bressuire

05 49 80 71 97 - [trema@agglo2b.fr](mailto:trema@agglo2b.fr)

[www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr)

